



Harcelement morale de mon directeur qui souhaite me voir partir

Par **shely**, le **25/04/2008** à **19:16**

BONJOUR,

JE SUIS SALARIE DEPUIS 10 ANS AU SEIN DE LA MEME ENTREPRISE.
LA DIRECTION A CHANGER DEPUIS 5 ANS.
L OBJECTIF PREMEIR DU NOUVEAU DIRECTEUR ETAIT DE CHANGER LE PERSONNEL.
J AI ACCEPTE IL Y A 3 ANS SA PROPOSITION POUR UN ARRANGEMENT A L AMIABLE
MAIS QUAND IL C EST RETROUVE DEVANT LE FAIT ACCOMPLI IL A CHANGE D AVIS.
DEPUIS IL ME POUSSE A BOUT DANS MON TRAVAIL ET CELA DANS LE BUT DE ME
VOIR PARTIR DE MON PROPRE GRES.
J AI FINI PAR CRAQUER ET JE SUIS ACTUELLEMENT EN ARRET MALADIE DEPUIS 3
SEMAINES.

QUE DOIS JE FAIRE POUR ME PROTEJER ET ESPERER POUVOIR PARTIR DANS DE
BONNES CONDITIONS?
SACHANT QUE JE N AI PAS DE TEMOINS POUR MA DEFENCE NI DE MEDIATEUR AU
SEIN LE L ENTREPRISE.

A T IL LE DROIT DE M HARCELER PAR TELEPHONE POUR COMPRENDRE LA
SITUATION?DOIS JE LUI REPONDRE?

TANT DE QUESTIONS QUE JE ME POSE SANS REPONSES...
MERCI A TOUS

Par **jeetendra**, le **26/04/2008** à **11:25**

bonjour, le mieux c'est de resister, surtout de ne pas craquer, rassemblez des preuves du harcellement, faites constater par votre medecin votre harcellement moral, rapprochez vous rapidement d'un avocat à titre preventif, car l'objectif de votre direction c'est de vous faire partir, courage à vous, cordialement